

porte ce motif soit à la hauteur du crime : la suffisance du motif qui porte à le commettre, trouve son supplément dans la perversité de celui qui s'en rend coupable.

Le motif attribué, par la Couronne, à l'accusé et qui l'a porté à mettre à mort Joutras, est l'amour illégitime qu'il ressentait pour la femme du défunt, et les rapports coupables qui existaient entr'eux.

La preuve de ce commerce illicite doit attirer notre attention.

Il est acquis aux débats que, vers le 25 Octobre dernier, l'accusé Provencher et Sophie Boisclair partirent ensemble de St. Zéphirin pour venir à Sorel ; ce voyage fait avec le consentement du défunt, bien qu'il ait laissé croire aux étrangers qu'il l'ignorait, fut commencé dans deux voitures différentes : l'accusé et sa compagne de voyage étant partis chacun dans leur voiture.

Délima Benoit, femme Martel, nous dit qu'ils arrivèrent ensemble chez elle, chacun dans une voiture. Elle demeure à un endroit appelé " Rivière aux Orties," éloigné d'environ de deux lieues et demie du point de leur départ. Là, ils laissèrent une des voitures et partirent ensemble dans l'autre pour venir à Sorel.

Marie Mathieu, femme d'Edouard Courchène, nous dit ensuite que le soir, vers la " brunante," Sophie Boisclair est entrée dans l'auberge qu'elle tient dans la ville de Sorel, avec un homme qu'elle croit être l'accusé, bien qu'elle n'en soit pas sûre.

Pendant que Sophie Boisclair entrait, l'homme détela son cheval dans la cour dont la porte lui avait été ouverte par l'enfant de la déposante.

Pendant la veillée, Sophie Boisclair et son compagnon sont sortis, disant qu'ils allaient dans les magasins. Ils ont rentré entre 7 et 8 heures. A leur retour, Sophie Bloisclair s'est appelé Mme Joutras et a réclamé parenté avec le mari de la déposante ; elle a demandé une chambre à coucher pour deux, et la femme Courchène a compris que c'était pour son mari et elle.